

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 26 AOÛT 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 août 2025, à 19 heures, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Québec.

Membres présents :

Denise Grenier  
Carolyne Gagnon  
René De La Sablonnière

Danielle Ferland  
Bertrand Quesnel

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, greffier-trésorier, est aussi présent.

\*\*\*\*\*

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*\*\*\*\*

### **2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle)  
(Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité)

#### **Résolution no : 12977-2025** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Présentation de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Correspondance**
5. **Administration générale**
  - 5.1. *Registre des comptes payables au 31 juillet 2025;*
  - 5.2. *Autorisation de dépense – Obligation d'analyse et d'échantillonnage bâtiments municipaux – Amiante;*
  - 5.3. *Nomination d'un procureur pour la municipalité – Dossier supralocaux à la Commission municipale du Québec; point retiré.*
6. **Sécurité publique**
  - 6.1. *Autorisation paiement – Honoraires services juridiques – Digue Morier;*
7. **Hygiène du milieu**
8. **Santé et bien-être**
9. **Transport**
  - 9.1. *Embauche d'un chauffeur, opérateur et journalier temporaire à temps plein;*
  - 9.2. *Offre de services professionnels – Accompagnement, préparation des plans et devis et surveillance – Projet de réfection chemin des Lacs;*
  - 9.3. *Nomination d'un contremaître aux travaux publics;*
10. **Urbanisme – Environnement – Mise en valeur du territoire**
11. **Loisirs et culture**
12. **Immobilisations**
  - 12.1. *Entériner paiement Hyundai Kona fonds de roulement;*
  - 12.2. *Octroi contrat – Réfection toiture bibliothèque et garderie;*
  - 12.3. *Octroi contrat – Menuiserie mobilier bibliothèque;*
  - 12.4. *Octroi contrat – Construction installation septique bibliothèque et garderie;*
  - 12.5. *Octroi contrat – Coffrage et finition dalle béton future patinoire;*
  - 12.6. *Octroi contrat – Fourniture béton future patinoire;*
  - 12.7. *Octroi contrat – Fourniture et installation des bandes, grillages et abri des joueurs future patinoire;*
  - 12.8. *Octroi contrat – Fourniture de gradins future patinoire;*
13. **Avis de motion**

- 14. *Projet de règlement*
- 15. *Règlement*
- 16. *Période de questions*
- 17. *Adoption du procès-verbal de la présente séance*
- 18. *Levée de la séance*

*Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour avec le retrait du point 5.3.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**3. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01*

*Personnes présentes : 5*

*Sujet abordé : aucun.*

*Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 01.*

\*\*\*\*\*

**4. CORRESPONDANCE**

\*\*\*\*\*

**5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**5.1 Résolution no : 12978-2025  
REGISTRE DES COMPTES À PAYER – AU 31 JUILLET 2025**

*Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le total des comptes à payer et des salaires au 31 juillet 2025 au montant total de 509 227.55 \$, réparti comme suit :*

- Chèques fournisseurs : C2500051 @ C2500058 = 47 907.86 \$*
- Paiements par internet : L2500129 @ L2500153 = 86 134.61 \$*
- Paiements par dépôt directs : P2500383 @ P2500437 = 312 663.95 \$*
- Chèque manuel : M025000 = N/A*
- Salaires : D2500285 @ D2500368 = 62 521.13 \$*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

**5.2 Résolution no : 12979-2025  
AUTORISATION DE DÉPENSE – OBLIGATION D'ANALYSE ET D'ÉCHANTILLONNAGE  
BÂTIMENTS MUNICIPAUX – AMIANTE**

**CONSIDÉRANT** *L'obligation de la municipalité en vertu du Règlement sur la santé et la sécurité du travail, selon laquelle tout employeur doit dresser et maintenir à jour un registre permettant d'identifier et localiser les flocages, les calorifuges ainsi que les autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;*

**CONSIDÉRANT** *Que la municipalité est propriétaire d'au moins 4 bâtiments qui pourraient contenir des flocages, calorifuges ainsi que d'autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;*

**EN CONSÉQUENCE** *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser l'analyse et l'échantillonnage de nos bâtiments qui pourraient contenir des flocages, calorifuges ainsi que d'autres matériaux susceptibles de contenir de l'amiante par l'entreprise spécialisée dans le domaine AMCON inc. au montant total de 8 820 \$ avant taxes.*

**Adoptée**

\*\*\*\*\*

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **6.1 Résolution no : 12980-2025 AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES SERVICES JURIDIQUES – DIGUE MORIER**

*CONSIDÉRANT* Les actions juridiques entreprises par la municipalité en lien avec le dossier de la digue Morier;

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le paiement des honoraires professionnels pour les frais juridiques engagés dans le dossier de la digue Morier à la firme Frédéric Bérard, Société d'avocats au montant total de 31 795.62 \$ incluant les taxes et de prélever ce montant au surplus accumulé non affecté.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

## **6. HYGIÈNE DU MILIEU**

\*\*\*\*\*

## **7. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

\*\*\*\*\*

## **8. TRANSPORT**

### **9.1 Résolution no : 12981-2025 EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR, OPÉRATEUR ET JOURNALIER TEMPORAIRE**

*CONSIDÉRANT* L'absence prolongée d'un chauffeur, opérateur et journalier, combinée à la période de vacances;

*CONSIDÉRANT* L'accumulation des travaux et projets devant être réalisés au courant de la saison 2025;

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'entériner l'embauche à titre de chauffeur, opérateur et journalier temporaire de Monsieur Éric Martel qui viendra soutenir l'équipe des travaux publics au courant de la saison estivale 2025 ou plus selon les besoins qui seront évalués le moment venu.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

### **9.2 Résolution no : 12982-2025 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ACCOMPAGNEMENT, PRÉPARATION DES PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE – PROJET DE RÉFECTION CHEMIN DES LACS**

*CONSIDÉRANT* Le projet de réfection de chaussée d'un kilomètre sur le chemin des Lacs en 2026;

*CONSIDÉRANT* Que ce projet est réalisé grâce au programme TECQ et que ces projets doivent obligatoirement être réalisés avec des ingénieurs;

*EN CONSÉQUENCE* Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, de confier le mandat d'accompagnement professionnel pour la préparation des plans, devis et surveillance pour le projet de réfection de chaussée sur le chemin des Lacs au service d'ingénierie de la FQM au montant de 14 360 \$ avant taxes.

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

### **9.3 Résolution no : 12983-2025 NOMINATION D'UN CONTREMAITRE AUX TRAVAUX PUBLICS**

*CONSIDÉRANT* La décision de l'ancien contremaître aux travaux publics d'abandonner ses responsabilités à ce titre, mais de demeurer en poste comme chauffeur, opérateur et journalier;

*CONSIDÉRANT* Qu'un chauffeur, opérateur et journalier déjà à l'emploi de la municipalité s'est montré intéressé à occuper le poste de contremaître aux travaux publics;

*CONSIDÉRANT* Que ce candidat est à l'emploi de la municipalité aux travaux publics depuis 2009 et possède toutes les compétences pour le poste de contremaître;

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, de nommer Monsieur Miguel Grenier au poste de chauffeur, opérateur, journalier et contremaître aux travaux publics selon les conditions, tâches et rémunération inscrites à la convention collective des employés de la municipalité.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

## **9. URBANISME ET ENVIRONNEMENT / MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

\*\*\*\*\*

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

\*\*\*\*\*

## **11. IMMOBILISATION**

### **12.1 Résolution no : 12984-2025 ENTÉRINER LE REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT – VÉHICULE HYUNDAI KONA**

CONSIDÉRANT *L'achat d'un véhicule léger de la marque Hyundai Kona en 2022 par la résolution 12167-2022;*

CONSIDÉRANT *La résolution 12167-2022 et 12434-2023 autorisant un emprunt au fonds de roulement au montant de 44 249.10 \$ et mentionnant que l'emprunt sera remboursé sur 5 ans à la hauteur de 8 849.82 \$ par année;*

CONSIDÉRANT *Que l'article 6 du règlement 193 relatif au fonds de roulement ainsi que de l'article 1094.0.1 du Code municipal, la municipalité doit prévoir un remboursement annuel de l'emprunt contracté au fonds de roulement;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyn Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'entériner le 3<sup>e</sup> remboursement de 5 au montant de 8 849.82 \$ au fonds de roulement.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

### **12.2 Résolution no : 12985-2025 OCTROI CONTRAT – RÉFECTION DE TOITURE BIBLIOTHÈQUE ET GARDERIE**

CONSIDÉRANT *Les travaux d'aménagement, de rénovation et de mises aux normes du bâtiment abritant la bibliothèque et la garderie;*

CONSIDÉRANT *Que la toiture est en fin de vie utile;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation de l'aménagement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la réfection de la toiture en bardeaux de la garderie et de la bibliothèque à l'entreprise Toiture de la Lièvre au montant approximatif de 23 976.72 \$ avant taxes selon les contraintes de la toiture une fois les anciens bardeaux retirés.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

### **12.3 Résolution no : 12986-2025 OCTROI CONTRAT – MENUISERIE POUR FABRICATION DU MOBILIER À LA BIBLIOTHÈQUE**

CONSIDÉRANT *Les travaux d'aménagement, de rénovation et de mises aux normes du bâtiment abritant la bibliothèque et la garderie;*

CONSIDÉRANT *Que l'aménagement de la nouvelle bibliothèque requiert un nouveau mobilier construit sur mesure;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation de l'aménagement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour la fabrication du nouveau mobilier à la bibliothèque à l'entreprise Boiseries des Îles au montant de 24 029.57 \$ avant taxes.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**12.4** [Résolution no : 12987-2025](#)  
[OCTROI CONTRAT – CONSTRUCTION ET AMÉNAGEMENT INSTALLATION SEPTIQUE](#)  
[BIBLIOTHÈQUE ET GRARDERIE](#)

CONSIDÉRANT *Les travaux d'aménagement, de rénovation et de mises aux normes du bâtiment abritant la bibliothèque et la garderie requièrent une nouvelle installation septique;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation de l'aménagement, la rénovation et la mise aux normes du bâtiment;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat pour l'aménagement et la construction d'une nouvelle installation septique à l'entreprise Excavation Lacelle et Frères au montant de 22 500 \$ avant taxes.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**12.5** [Résolution no : 12988-2025](#)  
[OCTROI CONTRAT – COFFRAGE ET FINITION DALLE BÉTON FUTURE PATINOIRE](#)

CONSIDÉRANT *Le projet de remplacement de la patinoire;*

CONSIDÉRANT *Que la surface sera en béton;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de coffrage et de finition de la dalle de béton pour la future patinoire à l'entreprise Coffrage Plus au montant de 89 383.48 \$ avant taxes.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**12.6** [Résolution no : 12989-2025](#)  
[OCTROI CONTRAT – FOURNITURE DE BÉTON FUTURE PATINOIRE](#)

CONSIDÉRANT *Le projet de remplacement de la patinoire;*

CONSIDÉRANT *Que la surface sera en béton;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fourniture de béton pour la dalle de béton de la future patinoire à l'entreprise Béton Brisebois au montant de 78 184.00 \$ avant taxes.*

*Adoptée*

\*\*\*\*\*

**12.7** [Résolution no : 12990-2025](#)  
[OCTROI CONTRAT – FOURNITURE ET INSTALLATION DES BANDES, GRILLAGES ET](#)  
[ABRIS DES JOUEURS FUTURE PATINOIRE](#)

CONSIDÉRANT *Le projet de remplacement de la patinoire;*

CONSIDÉRANT *Que le projet comprend la fourniture et l'installation des bandes en PEHD (plastique haute densité), avec structure en aluminium, des grillages à chaque bout avec filet par-dessus, des portes et abris des joueurs aussi en PEHD avec structure en aluminium;*

CONSIDÉRANT *Que ces travaux ont été prévus dans l'estimation pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fourniture et installation des bandes, grillages et abris des joueurs de la future patinoire à l'entreprise Agorasport au montant de 80 495 \$ avant taxes.*

Adoptée

\*\*\*\*\*

**12.8 Résolution no : 12991-2025**  
**OCTROI CONTRAT – FOURNITURE DE GRADINS FUTURE PATINOIRE**

CONSIDÉRANT *Le projet de remplacement de la patinoire;*

CONSIDÉRANT *Que le projet comprend la fourniture de deux gradins de 5 rangées par 15 pieds de long entièrement en aluminium;*

CONSIDÉRANT *Que les estrades seront facilement transportables d'un site à un autre, et pourront donc être utilisées pour divers évènement durant l'année;*

CONSIDÉRANT *Que ces acquisitions ont été prévues dans l'estimation pour l'aménagement d'une nouvelle patinoire;*

EN CONSÉQUENCE *Il est proposé par René De La Sablonnière et résolu à l'unanimité des membres présents, d'octroyer le contrat de fabrication de 2 gradins de 5 rangées par 15 pieds entièrement en aluminium à l'entreprise Omni-Tech Sports au montant de 12 997.20 \$ avant taxes.*

Adoptée

\*\*\*\*\*

**12. AVIS DE MOTION**

\*\*\*\*\*

**13. PROJET DE RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**14. RÈGLEMENT**

\*\*\*\*\*

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 09*

*Personnes présentes : 5*

*Sujets abordés :*

- Frayère lac Vaillant*
- Enfant perdu dans le bois*
- Descente de bateau*
- Croix et belvédère*
- Ensemencement*
- État du barrage*
- Ingénieur digue Morier*
- Éclairage patinoire*
- Bibliothèque*
- Supralocaux*
- Aires protégées*

*Fermeture de la période de questions en salle, il est 20 h 02.*

\*\*\*\*\*

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**17.1 Résolution no : 12992-2025**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE**

*Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le procès-verbal de la présente séance en date du 26 août 2025.*

Adoptée

\*\*\*\*\*

## **17. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **18.1 Résolution no : 12993-2025 FERMETURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

*L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité, de clore la séance du 26 août 2025.*

*Adoptée*

*Il est 20 h 03.*

- Je, Normand St-Amour, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

*Normand St-Amour, maire*

---

*Éric Paiement, greffier-trésorier*

- Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion du 26 août 2025 par la résolution # 12992-2025.*